# MYRIA CONCEPT ACTIONS EUROPE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

#### **RAPPORT ANNUEL**

Exercice clos le 29 décembre 2017



#### **MYRIA ASSET MANAGEMENT**

# **SOMMAIRE**

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestie	on 4
Autres informations	10
Rapport d'activité	11
Rapport certifié du commissaire aux comptes	12

- Comptes annuels
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat
- Annexes aux comptes annuels
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information
- Attestation du Commissaire aux Comptes relative à la composition de l'actif au 29 décembre 2017.

### **Acteurs**

#### Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421 Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039

Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

#### **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722 Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

## <u>Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion</u> : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481 Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes: RSM, représenté par Fabien CREGUT

26 rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE: Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS: Non

**CODE ISIN:** FR0013028339

**CLASSIFICATION**: Actions des pays de l'Union Européenne

**AFFECTATION DES RÉSULTATS**: Capitalisation

#### **OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice MSCI PAN EURO (dividendes réinvestis), indice représentatif des marchés actions européen.

#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indice MSCI Pan Euro. L'indice est un indice actions établi par Morgan Stanley Capital International Inc., exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : www.msci.com/euro.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

#### STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés cotées des pays de l'Union Européenne.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion. Ainsi, la sélection de titres est réalisée sur la base d'un processus en deux étapes :

- L'équipe de gestion mène, dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotés sur les marchés de l'Union Européenne) en vue d'apprécier :
  - leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du Chiffre d'Affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse);
  - leur valorisation relative au marché et historique ;
  - leur rendement sur dividende.
- Dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, sans tenir compte de la composition de l'indicateur de référence.

L'actif net du fonds sera en moyenne exposé :

De 75 à 110% aux actions dont 20% maximum en actions de petite capitalisation (inférieure à 500 Millions d'euros)

De 0 à 10% en instruments du marché monétaires dont les émetteurs relèveront des pays de l'union européenne, du secteur public ou privé et sans contrainte de notations, pour la rémunération de la trésorerie.

Les produits dérivés seront utilisés à des fins de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage en fonction des anticipations du gérant.

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays européens. La couverture du risque de change sera réalisée selon une approche discrétionnaire. L'exposition du FCP au risque de change pourra cependant être égale à 50% de l'actif net maximum en fonction des anticipations du gérant.

Le Fonds pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et en FIA de droit français.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

#### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

#### > Risque actions

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

#### > Risque lié à la gestion discrétionnaire

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

#### > Risque de perte en capital

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

#### > Risque de liquidité

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

#### > Risque de couverture

Il existe un risque que la couverture ne soit pas optimale, entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

#### > Risque de surexposition

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

#### Risque de change

Étant donné que le FCP investit dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### **Autres risques accessoires**

#### Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

#### Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

#### > Risque de contrepartie

Dans la mesure où la société de gestion peut effectuer des opérations de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

#### **COMPOSITION DE L'ACTIF**

#### Les actifs hors dérivés intégrés

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% et à 110% au maximum en actions des pays de l'Union Européenne.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette règlementation.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

#### Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procèderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agence de notation. Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

L'OPCVM pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Actions et parts d'OPC
Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions :
OPCVM de droit français
OPCVM de droit européens
☐ Fonds de fonds
☐ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
☐ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étrangers
Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion.
Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une
stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds.
Les instruments dérivés Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :
Nature des marchés d'intervention
organisés
⊠ de gré à gré
Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir
$\boxtimes$ action
⊠ taux
⊠ change
☐ crédit
Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de
<u>l'objectif de gestion</u>
exposition
arbitrage
autre nature
National des Continues auto a 1915 de
Nature des instruments utilisés

swaps
oxtimes change à terme
dérivés de crédit
autre nature
Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion
⊠ couverture
arbitrage
autres

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion.

#### Les instruments intégrant des dérivés

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

#### Liquidités

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

#### Les dépôts

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

#### Les emprunts d'espèces

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

#### Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Il n'est donc pas susceptible de recevoir de garanties financières pour ce type d'opérations.

#### **CHANGEMENTS INTERVENUS**

1 mars 2017

Changement de l'exposition de l'actif net :

- de 90 à 110% aux actions dont 20% maximum en actions de petite capitalisation (inférieure à 500 Millions d'euros) à 75 à 110% aux actions dont 20% maximum en actions de petite capitalisation (inférieure à 500 Millions d'euros).

#### 13 juillet 2017

- Modification de l'indicateur de risque de 6 à 5.
- Changement de dénomination du CAC COREVISE qui est devenu RSM PARIS.

#### **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

Néant.

#### **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

#### Préambule:

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2017.

#### Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2017, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

#### <u>Éléments quantitatifs</u>:

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2017 : 11, dont 7 preneurs de risque.

Rémunération brute totale versée au titre de l'année 2017 : 842 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :

- 1. en fonction des catégories de personnel :
  - 656 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
  - 186 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
- 2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
  - 746 milliers d'euros de rémunérations fixes,
  - 96 milliers d'euros de rémunérations variables versées à 10 bénéficiaires.

### **Autres informations**

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

## EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

#### LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

#### **RISOUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

#### **CRITÈRES ESG**

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

#### **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

L'OPCVM a opté pour la capitalisation.

#### RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

# Rapport d'activité

#### <u>LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM.</u> FIN SEPTEMBRE 2017 – FIN DECEMBRE 2017

Sur la période allant du 29 septembre 2017 au 29 décembre 2017, le marché actions européen progresse de 0.48% (MSCI Pan Euro TR). Ces trois mois ont été marqués par la poursuite de la revalorisation des sociétés cycliques et par une volatilité historiquement basse.

Les secteurs cycliques sont en tête de classement (matières premières, tourisme et loisirs, automobile). De fait, les secteurs défensifs sous-performent l'indice (services aux collectivités, télécoms et biens de consommation).

Les sociétés cycliques nous semblent pour la plupart correctement valorisées. Ainsi, nous avons initié ou renforcé certaines sociétés défensives dont les valorisations nous semblent attractives : ISS, Sodexo, Nestlé, Spie, Carrefour et Heineken.

A l'opposé, nous avons intégralement cédé Airbus, Lisi, Refresco Group et Grifols qui ont atteint nos objectifs de cours.

La faible volatilité est l'autre fait marquant des trois derniers mois. Les indicateurs économiques ont progressivement confirmé la bonne santé des principales économies mondiales et les banques centrales sont conscientes qu'une remontée trop rapide des taux pourrait enrayer la reprise.

Dans ce contexte nous avons privilégié les sociétés créant de la valeur, capables de croître indépendamment du cycle, peu endettées et aux valorisations raisonnables.

Le taux de liquidités est de 17% à fin décembre 2017, car nous sommes restés disciplinés sur les valorisations et avons vendu les belles sociétés correctement valorisées. Ces liquidités nous permettront de saisir des opportunités en cas d'éventuelle consolidation de marché en 2018.

#### **Performances:**

Sur l'exercice arrêté au 29/12/2017, le fonds a réalisé une performance de -0,91% sur, contre 0,48% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

# Rapport certifié du commissaire aux comptes